

Présentation à la commission permanente du conseil municipal  
sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie

# L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées

Montréal 

28 mars 2008

# Plan de la présentation

1. Contexte
2. Rappel du phénomène
3. Portrait de l'itinérance
4. Problématiques actuelles et tendances émergentes
5. Les enjeux d'ici 2012
6. Proposition d'objectifs et d'actions à mettre de l'avant
7. Contributions municipales
8. Conclusion

# 1. Contexte

Montréal, comme tous les grands centres urbains, fait face à des problèmes sociaux complexes dont les causes sont multiples.

Le plus souvent, ces problèmes entraînent non seulement une détérioration de la qualité de vie des personnes concernées, mais ils créent aussi des situations difficiles dans l'environnement où ces personnes évoluent. Ainsi, l'errance urbaine qui est fréquemment associée à des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de violence et de prostitution, est devenue ces dernières années une préoccupation de plus en plus importante.

# 1. Contexte (suite)

Une des clés pour agir sur ce phénomène est de travailler en partenariat en conjuguant les expertises des uns et des autres selon leurs mandats respectifs. C'est dans cet esprit que l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et la Ville de Montréal ont élaboré un plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012, chacun s'investissant selon ses responsabilités.

# Principaux acteurs

**L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal** est en lien avec ses établissements et contribue à soutenir la prestation des services destinés aux personnes itinérantes par le biais de programmes s'adressant notamment aux jeunes, aux femmes, aux personnes démunies et aux hommes en difficulté.

Ces services s'adressent également à des personnes itinérantes ou à risque de le devenir qui peuvent présenter des problèmes associés dont des problèmes de santé mentale, de consommation abusive de produits ou substances et de maladies infectieuses.

L'Agence met aussi l'accent sur le développement de services de première ligne dans les établissements concernés.

# Principaux acteurs (suite)

## L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (suite)

Depuis plusieurs années, le CSSS Jeanne-Mance (CLSC des Faubourgs) offre les services d'une clinique pour les jeunes de la rue et dispose d'une équipe d'intervenants sociosanitaires pour la population itinérante. Plus récemment, l'Agence de Montréal a investi plus d'un million de dollars en financement récurrent pour le soutien communautaire dans la réalisation de nouvelles unités de logement et aussi pour consolider ce soutien dans des unités existantes s'adressant aux personnes itinérantes.

## Principaux acteurs (suite)

### **Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)**

Partenaire majeur depuis plus de trente ans, le RAPSIM regroupe actuellement 81 organismes qui interviennent auprès de la population itinérante ou à risque de le devenir, à Montréal. Les principaux secteurs représentés au sein du RAPSIM sont, notamment, les refuges, les maisons d'hébergement, le logement social avec soutien communautaire, les centres de jour et de soir, le travail de rue et/ou de milieu et d'accompagnement.

## Principaux acteurs (suite)

**La Ville de Montréal** intervient auprès des personnes en situation d'itinérance par le biais de programmes dans les secteurs de l'habitation, de la sécurité publique et du développement social. Ces initiatives visent à favoriser leur réinsertion sociale, à mettre en place des mesures pour prévenir l'errance urbaine et à améliorer les rapports entre les personnes sans-abri, les résidents, les passants et les commerçants.

# Principaux acteurs (suite)

Les interventions de la **Ville de Montréal** en matière d'habitation se font principalement dans le cadre de programmes à frais partagés de la Société d'habitation du Québec, que la Ville gère sur son territoire. Une part importante de ces interventions s'adressent à des clientèles vulnérables, sans-abri ou à risque de le devenir :

- **EN COURS - Plan d'action 2006-2009**

1. Volet social - aide au développement de :

- 500 unités avec services de soutien pour clientèles vulnérables.

- 300 studios ou petits logements pour personnes seules.

2. Volet privé – aide à la rénovation de 200 chambres.

- **DÉJÀ RÉALISÉ - Solidarité 5000 logements 2002-2005**

- 611 logements avec soutien communautaire pour des personnes sans-abri ou à risque.
- 131 autres logements pour clientèles vulnérables.

## Principaux acteurs (suite)

Le Service de police de la **Ville de Montréal** exerce son rôle de maintien de l'ordre et de contrôle de la criminalité. Les policiers ont le devoir d'intervenir lorsqu'il y a infraction ou qu'un appel leur est acheminé. Depuis nombre d'années, le SPVM s'implique activement à améliorer sa réponse face aux personnes itinérantes. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant, dont des mécanismes de collaboration en vue de faciliter l'accès des personnes itinérantes à des services sociaux et de santé.

## Principaux acteurs (suite)

Le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la **Ville de Montréal** élabore des politiques, des orientations, des programmes, offre des services d'expertise et de soutien professionnel, contribue au développement de projets pilotes et au financement d'organismes communautaires prioritairement métropolitains ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de concertation et de consultation. Au besoin, il soutient et conseille les arrondissements dans leurs interventions.

## Principaux acteurs (suite et fin)

Nous ne pouvons passer sous silence les investissements du **gouvernement du Canada** depuis 2001 dans le cadre du programme d'Initiative de Partenariats en Action Communautaire (IPAC) puis de l'Initiative de Partenariats de Lutte contre l'itinérance (IPLI).

À ce jour, plus de 62 millions de dollars ont été octroyés sur l'île de Montréal pour venir en aide aux personnes sans abri ou qui sont à risque de le devenir.

## 2. Rappel du phénomène

Est considérée itinérante la personne « qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir; à très faible revenu; avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services; avec des problèmes soit de santé mentale, soit d'alcoolisme et/ou de toxicomanie, et/ou désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable »<sup>1</sup>. Parmi les caractéristiques sociales les plus souvent remarquées chez cette population on retrouve **l'exclusion, l'instabilité permanente et le cumul des problèmes.**

Le phénomène de l'itinérance est présent et visible dans plusieurs quartiers centraux. Toutefois, le phénomène est aussi en émergence hors du centre-ville.

1. GODLEY, Claudette et. al. (1987). **Vers une politique municipale pour les sans-abri.** Rapport du comité des sans-abri déposé au Conseil municipal de la Ville de Montréal le 14 avril 1987.

## 3. Portrait de l'itinérance

- Caractéristiques
- Types d'itinérance reconnus sur le territoire
- Dénombrement
- Les différents visages de l'itinérance

# Caractéristiques

Les personnes itinérantes vivent généralement une existence marquée par l'exclusion sociale et la désaffiliation sociale. Elles sont aux prises avec la pauvreté, le chômage, la rareté de logements salubres à prix abordable et la discrimination exercée à l'égard de ces personnes sur le marché locatif. Au plan individuel, leur parcours est ponctué d'histoires de maladie, de violence, de décrochage et d'échecs. Pour les femmes itinérantes, la violence conjugale est souvent un des facteurs ayant contribué à leur situation.

Bien que l'on croise encore souvent « le clochard ou la bag-lady typiques » dans le paysage montréalais, les jeunes de la rue présentent un profil plus diversifié : on croise des jeunes issus des centres jeunesse ou des jeunes laissés-pour-compte, des jeunes provenant d'une région éloignée venus trouver du travail en ville, des jeunes prostitués, des jeunes de banlieue venus passer la fin de semaine au centre-ville, des jeunes utilisateurs de drogues injectables, des jeunes anarchistes en butte contre la société capitaliste.

# Types d'itinérance

L'itinérance se diversifie. Les responsables des ressources se retrouvent devant des demandes ou des situations de plus en plus complexes. À titre d'exemple, l'arrivée de jeunes accompagnés de chiens ou l'arrivée de jeunes couples posent des problèmes aux ressources d'hébergement.

- **L'itinérance situationnelle ou transitoire** réfère aux personnes momentanément sans logement alors qu'elles ont généralement un toit.
- **L'itinérance épisodique ou cyclique** réfère aux personnes qui vont et viennent entre un logement et la rue.
- Enfin, **l'itinérance chronique** réfère aux personnes qui n'ont pas connu de logement stable depuis une longue période de temps.

# Dénombrement

- Nombre de personnes qui ont été sans domicile fixe au moins une fois durant l'année 1996 : 12 666 ; 8253 d'entre elles ont fréquenté le réseau d'hébergement pour personnes sans abri.
- Nombre de personnes qui n'ont pas eu recours au réseau d'hébergement, mais qui ont fréquenté les soupes populaires et les centres de jour desservant la population itinérante : 19 961.
- Nombre de personnes qui se sont présentées au moins une fois durant l'année 1996 dans un centre d'hébergement, une soupe populaire ou dans un centre de jour :  $8253 + 19\ 961 = 28\ 214$ .<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Fournier, L., Chevalier, S., Ostoj, M. et Caulet, M. (1998)  
**Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec – 1996-97** : 2- Montréal : premiers résultats, page 2. Santé Québec.

# Dénombrement (suite)

Une étude plus récente de Marie-Marthe Cousineau (2005)<sup>3</sup> concernant les personnes fréquentant les trois refuges pour hommes en saison froide pour la première fois, incluant les quarante unités pour femmes du Pavillon Patricia Mackenzie, présente des données intéressantes : 697 nouvelles personnes différentes ont été recensées durant la période du 15 décembre 2003 au 15 avril 2004. Le manque de logement est la principale raison invoquée pour justifier la fréquentation des refuges. Plus récemment, le rapport annuel de la Mission Old Brewery (OBM) faisait mention d'un nombre total de 1 264 nouveaux clients pour l'année 2005-2006.

3. Cousineau, M.-M., Courchesne, A., Matton-Laquerre, V. et Jastremski, M. (2005). **Portrait de la clientèle fréquentant les refuges pour itinérants en saison froide**. Rapport de recherche. Montréal. Centre international de criminologie comparée.

## Combien de personnes se sont retrouvées en situation d'itinérance cet hiver à Montréal?

- En moyenne, chaque nuit, 550 personnes, hommes, femmes et jeunes en situation d'itinérance dorment dans l'un ou l'autre refuge de Montréal.
- Montréal dispose à longueur d'année de 717 lits de dépannage et d'environ 606 lits permettant des séjours de moyenne et longue durée.
- Cet hiver, le sommet d'achalandage a été atteint dans la nuit du 24 au 25 février quand 93% des 567 lits de dépannage destinés aux hommes en situation d'itinérance étaient occupés.
- Entre le 16 décembre 2007 et le 28 mars 2008, près de 53 000 nuitées ont été offertes à des personnes sans abri par La Maison du Père, la Mission Old Brewery et la Mission Bon Accueil.

## Les différents visages de l'itinérance

L'itinérance touche encore majoritairement les hommes bien que l'on constate une plus grande représentation de femmes. Globalement, la moyenne d'âge diminue et les jeunes de 16-17 ans sont davantage à risque. L'itinérance se compose également de personnes provenant de groupes ethnoculturels ce qui reflète la réalité urbaine actuelle.

L'itinérance chronique est fréquente et rend le phénomène encore plus visible. Les problèmes sont de plus en plus complexes, avec une combinaison de problématiques toujours plus large : violence, problèmes de santé physique et mentale, troubles envahissants du développement et déficience intellectuelle, surmédication, alcoolisme et poly toxicomanie, prostitution, jeu compulsif, isolement, solitude.

Près du tiers des personnes en situation d'itinérance présentent des problèmes sérieux de santé mentale alors qu'environ les trois quarts connaissent d'importants problèmes de santé physique. Des études ont établi des liens inquiétants entre l'itinérance des jeunes et leurs taux de morbidité et de mortalité.

# Tendances en émergence

## La présence autochtone

Le phénomène de l'itinérance des personnes autochtones est de plus en plus visible à Montréal. L'ensemble des partenaires convient qu'on ne peut recourir qu'aux modes d'interventions usuels avec les membres des Premières Nations et qu'il y a beaucoup à faire, entre autres, au niveau des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie et de logement. Une réflexion doit être amorcée sur les approches les plus adaptées au regard des expériences acquises avec cette population.

Dans un document produit en 2002<sup>4</sup>, le Centre d'amitié autochtone de Montréal affirme que l'exclusion et la ségrégation sont le lot des Montréalais membres des Premières Nations, Inuits et Métis. Des barrières culturelles, linguistiques et des critères administratifs ne tenant pas compte des particularités culturelles freineraient ces personnes dans la quête de services.

**4. Homelessness Among Montreal's First Nation, Inuit and Métis, A summary Report of Findings**, Native Friendship Centre of Montreal, June 2002.

# Tendances en émergence (suite)

## *Les jeunes en situation d'itinérance*

Montréal constitue un pôle d'attraction important, notamment pour les jeunes de la rue en provenance des régions et de l'extérieur du Québec. À ces visiteurs, dont le nombre augmente l'été venu, se joignent des jeunes montréalais en rupture avec diverses institutions ou aux prises avec la précarité résidentielle. Selon l'étude de Céline Bellot<sup>5</sup> en 2003 «...l'explosion estivale du nombre de ces jeunes ne doit pas nous faire croire que l'errance estivale est très différente de l'expérience annuelle de la rue. Le caractère saisonnier de cette figure renvoie davantage à la visibilité du phénomène qu'à des différences particulières entre les jeunes présents durant l'été dans la rue ou durant toute l'année. Pour autant, la quête de soi se réalise dans des expériences différentes. C'est pourquoi il importe d'accompagner cette errance estivale pour prévenir sa chronicité ». (p. 13).

5. Bellot, C. et Goulet, M. (2003). **Les besoins en logement des jeunes en situation de rue**. Montréal. Rapport de recherche. Ville de Montréal.

# Tendances en émergence (suite)

## *Les jeunes en situation d'itinérance*

Ces jeunes fréquentent la rue pour y faire des apprentissages avec leurs pairs et pour se réaliser en dehors des milieux traditionnels d'insertion sociale. Plusieurs d'entre eux sont particulièrement vulnérables du fait de leur faible niveau de scolarité, de leurs difficultés d'insertion socioprofessionnelle, de leur isolement, du manque de ressources et de problèmes de santé découlant de leur mode de vie précaire. Ils constituent des cibles pour les gangs de rue, le crime organisé, les souteneurs et les trafiquants de drogue. Leur présence pose divers problèmes, dont celui du partage de l'espace public et de la judiciarisation qu'entraîne l'émission des contraventions. En outre, les risques liés à certains comportements inadéquats et/ou à la consommation de substances illicites chez ces jeunes peuvent avoir des effets dévastateurs sur leur santé et leur parcours de vie<sup>5</sup>.

6. Roy, É et al. (1998 et 2001). **Étude de cohorte sur l'infection au VIH chez les jeunes de la rue de Montréal**. Rapport d'étape numéros 1 et 2. Direction de la Santé publique.

# 4. Problématiques prioritaires et tendances émergentes

## *Problématiques prioritaires*

Les problématiques les plus souvent mentionnées, au regard des populations itinérantes masculine et féminine tant dans les travaux de recherche que par les intervenants-clés, sont :

- L'accès à l'hébergement d'urgence demeure fragile et il y a pénurie de ressources pour les personnes exclues des refuges.
- La production annuelle de nouveaux logements sociaux avec soutien communautaire doit être planifiée pour offrir une réelle opportunité de réinsertion sociale et prévenir l'engorgement des refuges. De plus, le financement récurrent du soutien communautaire dans les OSBL d'habitation existants doit être consolidé.
- La diminution du parc privé de maisons de chambres se poursuit.

## Problématiques prioritaires (suite)

- L'accès aux services d'urgence en milieu hospitalier demeure problématique; l'accès aux soins et aux suivis l'est également. Les cas de comorbidité et de double diagnostic sont plus fréquents.
- Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale obtiennent difficilement le niveau de services requis par leur état.
- Les problèmes reliés à la consommation et au jeu sont importants.
- La cohabitation entre les différents groupes de citoyens (personnes itinérantes, jeunes de la rue, commerçants, résidants, etc.) crée des tensions dans certains secteurs de la ville. De plus, l'espace public non sécuritaire et intolérant représente un risque supplémentaire pour les femmes sans-abri.
- Les problèmes reliés à la judiciarisation des personnes itinérantes et des jeunes de la rue nécessitent différentes actions.
- L'offre de formation et/ou d'information des intervenants oeuvrant auprès des personnes itinérantes devrait être optimisée.
- Le phénomène de l'itinérance serait encore en croissance, selon de nombreux intervenants; toutefois, nous ne disposons pas de données à jour permettant d'avoir un portrait bien documenté de la situation (nombre/profils/caractéristiques).

# Tendances émergentes

- Le rajeunissement de la population itinérante ou à risque.
- La présence grandissante de personnes de la communauté autochtone.
- Le vieillissement de la population itinérante et les problèmes sociaux sanitaires qui y sont reliés.

## 5. Les enjeux d'ici 2012

Des investissements importants ont été consentis dans divers secteurs pour venir en aide aux personnes itinérantes, notamment, en ce qui concerne l'assistance matérielle, l'hébergement-dépannage et la réinsertion, le travail de rue et l'accompagnement, la santé, le logement avec soutien communautaire. Malgré cela, le phénomène persiste et prend même de l'ampleur. Les mécanismes et les causes multiples conduisant à l'itinérance sont toujours à l'œuvre : rareté du logement abordable et salubre ainsi que discrimination dans l'accès au marché locatif, toxicomanie, problèmes de santé mentale, marché de l'emploi difficile pour les personnes non qualifiées, etc. De plus, il y a une augmentation du nombre de personnes provenant du milieu carcéral qui se présentent dans les refuges et de personnes affichant un comportement violent.

# Objectifs des partenaires régionaux

Face à cette situation, les partenaires montréalais en itinérance ont convenu de se doter d'un plan d'action intersectoriel afin de :

- Prévenir les risques de fragilisation des personnes susceptibles de se retrouver à la rue et de proposer des voies de sorties véritables.
- Continuer à favoriser des réponses structurantes et à long terme pour contrer le syndrome de la porte tournante, l'instabilité et la marginalisation.
- Renforcer le partenariat entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les ressources communautaires en itinérance.

- Assurer un meilleur accès et un suivi plus approprié de cette population au sein du réseau de la santé et des services sociaux.
- Favoriser les mécanismes de concertation et de collaboration avec le Service de police en vue de limiter, lorsque c'est possible, le recours à des mesures de judiciarisation.
- Maintenir des conditions favorisant une cohabitation harmonieuse entre les citoyens.
- Développer et soutenir l'action communautaire auprès des personnes itinérantes.
- Mettre à jour les données et les informations sociodémographiques reliées au profil et aux caractéristiques des personnes itinérantes.

## **6. Proposition d'objectifs et d'actions à mettre de l'avant évoquée dans le plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012**

Orientation 6.1 améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes.

Orientation 6.2 assurer un meilleur accès aux services de santé et aux services sociaux.

Orientation 6.3 prendre des mesures afin de réduire les problèmes de partage de l'espace public et favoriser l'exercice de la citoyenneté.

Orientation 6.4 mettre à jour nos connaissances dans le domaine de l'itinérance.

Orientation 6.5 dynamiser le partenariat entre les réseaux incluant la consolidation des ressources communautaires et des services institutionnels pour les personnes sans domicile fixe.

## **7. Contributions municipales au plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012**

La Ville de Montréal initie et soutient des initiatives qui visent à redonner leur dignité aux personnes itinérantes en les conviant à jouer un rôle à leur mesure dans notre communauté. C'est à ce titre que des collaborations ont cours avec les organismes montréalais qui offrent des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi à nos concitoyens et à nos concitoyennes éprouvés à des degrés divers par la vie.

Pour l'année 2007-2008, la Ville centrale a soutenu financièrement 22 organismes communautaires dont les interventions visent à amener des hommes, des femmes et des jeunes en situation d'itinérance à mieux s'insérer dans la collectivité montréalaise.

Dans le cadre d'un projet d'implantation restreinte des stratégies locales de prévention de la criminalité mené en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, les autorités de **l'arrondissement de Ville-Marie** ont réalisé un plan d'action en sécurité urbaine. Ce plan, réalisé en concertation avec le milieu, est le fruit d'une démarche et d'un accompagnement structurés. Le suivi de la mise en oeuvre de ce plan d'action est assuré par la création d'un Comité permanent de sécurité urbaine. Un bon nombre d'actions prévues au plan sont en lien avec le phénomène de l'itinérance.

Par le biais de son programme « Un arrondissement pour tous », **l'arrondissement de Ville-Marie** soutient financièrement cinq organismes qui oeuvrent auprès de personnes en situation d'itinérance. Il a également mis en place une patrouille urbaine à vélo composée de 18 cadettes et cadets-policiers qui, la belle saison venue, parcourent chaque secteur de l'arrondissement afin d'assurer une présence rassurante dans les parcs, les espaces publics et les équipements récréatifs.

## L'arrondissement du Plateau Mont-Royal :

- participe aux actions de concertation;
- est partenaire dans la mise en place de mécanismes de promotion et de diffusion;
- contribue financièrement à l'animation et aux interventions menées auprès des jeunes de la rue dans une perspective de prévention et de réduction des méfaits et des irritants;
- assure la propreté de son territoire en participant par exemple, aux diverses actions favorisant la récupération des seringues souillées.

# La Ville assure une présence active dans divers lieux de concertation :

- Co-animation du « comité de liaison en itinérance de Montréal » en collaboration avec l'Agence de Montréal et le RAPSIM. Ce comité est composé de représentants des différentes catégories d'établissements et d'organismes qui interviennent auprès des personnes itinérantes et de représentants des services municipaux concernés (développement social, habitation et police).
- Contribution aux travaux du « comité d'analyse des projets » soumis dans le cadre du programme d'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI).
- Participation aux travaux du « comité des refuges » (Agence de Montréal, CSSS Jeanne-Mance, Centre Dollard-Cormier, Mission Old Brewery, Maison du Père, Mission Bon Accueil, Le Chaînon et le RAPSIM) qui assure le suivi du Service d'hébergement d'urgence durant la saison froide.

La Ville de Montréal contribue déjà à la concrétisation des actions contenues dans le plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2007-2012

En développant, de concert avec les partenaires communautaires et avec le soutien du réseau de la santé et des services sociaux, une **offre suffisante de logements sociaux dotés de services de soutien communautaire.**

En oeuvrant dans le cadre des programmes à frais partagés avec la SHQ à assurer une offre adéquate de logements sociaux et de logements privés abordables, incluant des maisons de chambres, dans les quartiers centraux et ailleurs sur le territoire montréalais.

En veillant à la salubrité et au bon état du parc résidentiel.

Pour ce faire, la Ville de Montréal doit pouvoir compter sur l'appui du gouvernement québécois, d'une part pour la poursuite de programmes de la Société d'habitation du Québec et d'autre part, pour le financement par le réseau de la santé du soutien communautaire nécessaire aux projets d'habitation destinés à des clientèles vulnérables.

La Ville de Montréal contribuera à la concrétisation des actions contenues dans le plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2007-2012

En soutenant l'Agence de Montréal dans la mise en place d'un **lieu de décompression** pouvant héberger, évaluer puis diriger vers les services adéquats les personnes en état de crise dans l'espace public qui, du fait de leur comportement, sont exclues des refuges.

En maintenant les équipes de médiation urbaine (ÉMU) qui sont financées grâce à l'entente de lutte à la pauvreté et à l'exclusion conclue avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

En favorisant le dialogue, la concertation, l'établissement de partenariats avec les citoyens ainsi qu'avec les intervenants communautaires, institutionnels et privés.

En préservant, dans la mesure du possible, les liens entre les personnes vulnérables et les ressources qui leur sont destinées afin d'éviter de les fragiliser davantage.

En encourageant la prise en charge de leur milieu par les citoyens.

En développant des approches et des pratiques juridiques adaptées aux réalités de l'itinérance afin de faciliter la réinsertion sociale et de réduire la judiciarisation.

En accroissant l'accessibilité à des installations sanitaires publiques et l'accès à l'eau potable, lorsque requis.

En préconisant un partage inclusif de l'espace public en s'assurant du respect des lois et des règlements, en préservant le sentiment de sécurité des résidants riverains, des commerçants et de tous les utilisateurs de l'espace public et du bien public.

En réalisant une activité de rapprochement à laquelle seraient conviés la population, les élus, les journalistes ainsi que les regroupements de commerçants et les associations de résidants dans le cadre d'une journée « portes ouvertes » durant laquelle les ressources destinées aux personnes en situation d'itinérance recevraient les visiteurs.

En continuant de soutenir – à même les sommes dévolues à la Ville dans le cadre du volet de lutte contre la pauvreté du contrat de ville – des organismes porteurs de projets innovateurs et mobilisateurs dont les interventions visent à amener les jeunes de la rue à mieux s'insérer dans la collectivité montréalaise et à les accompagner dans cette démarche d'intégration.

En répertoriant les interventions positives réalisées dans d'autres villes et en élaborant des projets novateurs en matière de gestion de l'espace public. Par exemple, à New York, des investissements importants effectués dans le cadre des *Business improvement districts* (Bid's) ont contribué à l'amélioration de la propreté de lieux publics et permis le retour d'une cohabitation harmonieuse.

En collaborant à une recherche qui permettra de fournir un portrait des différents groupes pouvant être considérés comme étant en situation d'itinérance ou susceptibles de l'être.

## 8. Conclusion

L'itinérance doit devenir une priorité pour le gouvernement du Québec dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Des investissements supplémentaires s'imposent pour aider nos concitoyens à sortir de l'errance urbaine.

Les coûts d'encadrement et de traitement des personnes en situation d'itinérance continueront d'augmenter si, à défaut d'agir en amont, nous nous contentons de venir ponctuellement en aide à ces individus souvent malades, mais surtout en quête de repères.

Notre société ne peut se permettre de se priver de l'apport de ces milliers de personnes éprouvées à des degrés divers par la vie.

# Des responsabilités partagées

Le gouvernement du Québec doit reconnaître que la lutte contre l'itinérance lui incombe au premier chef puisqu'il dispose de moyens pour assurer les soins requis aux personnes qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale, de dépendance aux drogues ou à l'alcool ou qui vivent dans la pauvreté.

L'engagement de tous les ministères québécois interpellés par l'itinérance s'impose.

**La situation à Montréal requiert des ressources additionnelles dès maintenant afin de freiner le phénomène et d'offrir aux personnes en situation d'itinérance les services nécessaires.**

# En guise de réflexion

*« Nous, qui nous disons civilisés, devrions nous arrêter un moment et réfléchir. On ne juge pas une grande ville uniquement par la splendeur de ses immeubles, la propreté de ses rues, son réseau de métro ou sa façade portuaire. La véritable mesure de la civilisation repose sur la façon dont nous prenons soin de nos membres les plus vulnérables ».*

Dr Reva Gerstein, présidente et fondatrice d'un centre de crise offrant des services d'intervention d'urgence aux adultes résidant à Toronto aux prises avec des problèmes de santé mentale.